

remarquerez que d'après la manière actuelle de distribuer les allocations, 52 p. 100 des personnes tombent dans la catégorie de plus de 5 boisseaux une certaine année et 51 p. 100 une autre année. En d'autres mots, c'est une répartition d'à peu près 50-50 entre la catégorie de 5 boisseaux et moins et la catégorie de 6 boisseaux et plus. Je crois que ces explications répondent aux remarques qui ont été faites.

M. NICHOLSON: Je me demande si vous pourriez nous donner les montants requis pour les allocations d'après chacun des deux plans pour les deux dernières années.

Le très hon. M. GARDINER: J'ai tous ces chiffres-là dans un document que j'avais préparé pour répondre à une question posée à la Chambre par le député d'Acadia. Ils embrassent les sept dernières années, quoique la dernière année soit incomplète.

Ils vous révéleront que, même en Saskatchewan, les cultivateurs ont reçu plus qu'ils n'ont payé, sauf pour deux années. Il est vrai que ces deux années de bonnes récoltes ont fait remonter le chiffre total des contributions de sorte qu'il a dépassé d'environ deux millions de dollars le montant total des allocations.

M. NICHOLSON: Voici où je veux en venir: j'aimerais savoir combien on a versé en allocations au cours des trois dernières années en vertu de l'ancien programme et combien on aurait versé pendant le même temps, si on avait appliqué le nouveau plan.

Le très hon. M. GARDINER: Ce serait un calcul plutôt difficile à faire. Naturellement, l'année 1954 a fait monter les contributions.

M. NICHOLSON: Pourrait-on me donner ces renseignements à la prochaine séance?

Le très hon. M. GARDINER: Peut-être, mais je n'en suis pas certain. Nous avons en main les chiffres globaux.

M. BIRD: Je pourrai peut-être vous fournir ces renseignements.

Le très hon. M. GARDINER: En êtes-vous certain? C'est de cela que nous avons discuté au début de la séance.

M. BIRD: Pardon, ce sont les chiffres qui se rapportent à la discussion actuelle, tandis que les autres se rapportent à la discussion du début. Ceux-ci embrassent la catégorie "trois à six".

Le très hon. M. GARDINER: Nous avons pourtant là les chiffres de la catégorie "trois à cinq".

M. NICHOLSON: Ne pourrait-on pas nous donner ces renseignements à la prochaine séance, c'est-à-dire les montants qu'on a versés en allocations en vertu de l'ancienne mesure, et les montants estimatifs qu'on aurait si on avait appliqué le nouveau plan?

Le très hon. M. GARDINER: Nous avons ces chiffres ici, et je ne crois pas me tromper en disant qu'ils ont été établis lorsque nous avons rédigé le projet de loi qui a été débattu en première lecture. Ils comprennent la catégorie "trois à six" au lieu de la catégorie "trois à cinq". L'autre tableau ne comprend que la catégorie "quatre à cinq", tandis que celui-ci va de six en montant. Comme ces chiffres ne répondent pas exactement à votre question, nous vous en fournirons d'autres à une autre séance.

Voici où je veux en venir. Cette assurance sur les récoltes dont il est fortement question dans les deux mémoires qui viennent de nous être présentés, et qui, naturellement, n'est pas à l'étude pour le moment, c'est le plan américain, pour autant que je puisse en juger. Je veux parler du plan mentionné dans le mémoire de l'Union des cultivateurs de l'Alberta. En vertu de ce programme, les États-Unis avancent une somme de 100 millions de dollars, qui doit être remboursée dans un certain nombre d'années. Le gouvernement a constitué